

## **Le « changement » dans la continuité !**

- ASO ; Expertises CHS ; études préalables au SDO ; etc. Considérer tout ce travail comme de l'histoire ancienne et faire "table rase" ainsi du passé est une injure aux énergies déployées par tout le corps social ONF pour sortir les personnels du marasme.
- Une volonté de refuser le dialogue en ordonnant aux directeurs territoriaux de ne plus siéger dans les comités techniques (pas de temps à perdre), en cherchant à contourner le rôle des CAPC de façon de plus en plus évidente (nomination choisie sur des postes de RUT).
- Parler de cogestion avant 2015, c'est nier les processus de négociation longs et acharnés. Mais encore faut-il savoir ce qu'est une négociation.

### **Conclusions (enfin !) :**

Voilà ce petit « coup de gueule » était nécessaire pour rappeler la situation à l'ONF !

**Le constat décrit par CAPITAL Santé en 2012 et corroboré par tous les acteurs internes**

et externes **est toujours d'actualité malheureusement.**

L'ONF n'a pas évolué d'un iota dans le bon sens et la pression sur ses personnels s'accroît de jour en jour dans un contexte de plus en plus dirigiste. Le modèle de management militaire peut aussi avoir ses avantages en terme de résultat, mais pour cela il convient que les ordres soient intelligents, intelligibles et surtout cohérents avec la vie réelle. Si ces conditions sont pas réunies, c'est alors le pire des systèmes de management.

Heureusement nous sommes au XXI<sup>ème</sup> siècle et nous vivons dans une France presque en paix, dans un établissement reconnu pour ses compétences et sa capacité d'agir. Ce contexte général pacifié n'exonère pas la Direction Générale de ses responsabilités en terme de santé et sécurité au travail, même si la justice et les organismes liés au Ministère de Travail sur-protège les responsables publics par rapport à ceux du privé.

S RICHARD  
représentant SNTF-FO au CCHSCT

## **PROJET SNTF-FO POUR L'ONF > > > > > > > > > > > > > > >**

*Dans les pages suivantes, nous développons les grandes lignes défendues par le SNTF-FO. Ce projet est vivant et s'enrichit des apports des sympathisants, adhérents et membres actifs.*

## **L'ATTACHEMENT AUX VALEURS !**

A l'heure où les valeurs de la société volent en éclat, **le SNTF-FO souhaite restaurer les valeurs de l'ONF** tant en externe qu'en interne.

Cette thématique touche à l'éthique de notre établissement et à celle du métier de forestier. Elle puise ses fondations dans les racines d'une profession multi-séculaire.

**Redonner un sens à l'éthique et aux valeurs de notre établissement, cela permettrait de rendre un sens à notre travail et de croire en son utilité et à son avenir !**

Le thème n'est pas empirique, il détermine une des principales sources de mal-être à l'ONF (Cf. enquête de climat social 2005, médecine du travail 2010, ASO 2012, etc.).

De plus, les partenaires de l'ONF doivent être impliqués pour ne plus créer d'antagonismes internes. Cela participerait également au remplacement de l'Office sur l'échiquier sociétal, dans ses missions et ses rôles.

# < < < < < < < < **PROJET SNTF-FO POUR L'ONF** > > > > > > >

Un cadre partagé par les partenaires de l'ONF, les tutelles et les communes forestières, et déployé sous forme de charte des valeurs en interne conduirait chaque personnel à lui reconnaître des droits et aussi des devoirs pour tous les niveaux de la hiérarchie. Elle pourrait devenir le pilier éthique de la maison ONF, opposable à tous les niveaux, et souhaitable pour retrouver la confiance entre tous.

**Une Charte des valeurs, reconnue tant en externe qu'en interne, doit être mise en application pour redonner de la cohésion et du respect entre tous les travailleurs de l'Office National des Forêts !**

## 1 - L'ONF : UN EPIC !

Un Établissement Public à caractère Administratif (EPA) est un opérateur de l'État dont le budget est annuellement défini par les Ministères de tutelles dont dépend celui-ci. Il est donc soumis aux décisions extrêmement variables des politiques mises en place avec de très fortes diminutions d'effectifs et de moyens constatées depuis plusieurs décennies.

Au contraire, **un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)**, doit avoir un budget propre et une gestion autonome pour son fonctionnement et pour ses finances. L'État, via ses Ministères, donne des orientations globales et des missions à cet opérateur public.

En 1964, **l'ONF a été créé avec un statut d'EPIC**, car il intervient à la fois dans le domaine marchand (ventes de bois, expertises, études, travaux forestiers dans certains cas, ATDO, etc...) et dans le domaine des missions de Service Public (des missions de police et de contrôle judiciaires et administratives en exécution du Code Forestier, du Code de l'Environnement, voir des Codes rural et de la Route, etc. ; des missions sur la gestion des risques majeurs, notamment la protection des sols - RTM, Dunes -, la Défense des Forêts Contre l'Incendie). Ces missions régaliennes sont héritées de l'ancienne Administration des Eaux et Forêts.

Les grands axes stratégiques devraient être définis par les lois d'orientations forestières, la politique forestière nationale, s'appuyant d'une manière générale sur le Régime Forestier qui doit être fixé par la loi dans le Code Forestier.

**L'ONF est donc un établissement national**, chargé de mettre en œuvre une politique forestière nationale. L'une de ses missions consiste à assurer une gestion forestière pérenne et un pilotage technique au bénéfice de toutes les forêts publiques, dont il a la charge de par la loi (application du régime forestier), sans privilégier les plus rentables (fortes productions de bois par exemple) au détriment des autres fonctions et des autres enjeux. Cet ensemble s'établit dans le cadre légal d'un système de péréquation nationale inscrit dans le Code Forestier.

**Pour le SNTF-FO, l'ONF porte un héritage intemporel de protection et de gestion du patrimoine public forestier national !**

Des contrats quinquennaux entre l'État et l'ONF délimitaient certains aspects du cadre, dans lequel l'ONF devait avoir sa liberté de gestion.

Cela fait plusieurs contrats que cette autonomie a progressivement disparu. Bien au contraire, **le SNTF-FO dénonce la dépendance financière permanente dans laquelle l'État a placé l'ONF** depuis longtemps. **Il est devenu particulièrement vulnérable aux aléas conjoncturels**, qu'ils soient naturels, économiques ou politiques.

**Le SNTF-FO défend le statut d'EPIC de l'ONF, ainsi que l'importance des missions nationales qu'il revêt pour la gestion forestière publique !**

## 2 - L'ONF : UN EPIC Dérogatoire, indispensable à l'État !

L'aspect dérogatoire de son statut permet à l'ONF de recruter majoritairement des personnels fonctionnaires ! Ainsi, ce statut particulier permet à l'Établissement d'assumer aussi bien les multiples missions régaliennes prévues par les lois et les règlements ou déléguées par l'État, que les activités marchandes indispensables à la filière bois de notre pays et à la gestion multifonctionnelle de l'ensemble des forêts publiques françaises.

Un fonctionnaire, par son statut, doit agir dans le cadre de ses missions techniques et administratives en toute indépendance politique et en dehors des pressions extérieures quel que soient leurs niveaux.

**Ce sont bien les missions régaliennes**, notamment de contrôle et de mise en œuvre dans le cadre de la police des forêts et de l'environnement, **qui nécessitent un recrutement de fonctionnaires assermentés de l'État**. En complément des ouvriers forestiers recrutés sous salariat privé, cette diversité de statuts (même si elle est plus compliquée à gérer en interne) permet **une meilleure efficacité pour accomplir toutes les missions dévolues à l'EPIC et définies par la politique forestière nationale**.

Ces missions régaliennes sont à l'origine de la création d'un service forestier d'État national après quelques échecs régionaux (*Nos Forêts Comtoises – Numéro spécial du bulletin de la société d'histoire naturelle du Doubs et du bulletin de l'association UNIVERS – Février 1980*) et constituaient alors le rempart à la déforestation massive des forêts hexagonales entreprise depuis plusieurs siècles.

Deux constats vont dans ce sens :

- après plus de trois siècles de gestion continue et héritée de l'Administration des Eaux et des Forêts, les forêts publiques françaises existent encore aujourd'hui ! Elles approvisionnent encore en quantité et en qualité une filière bois déstructurée mais employant plus de 450 000 personnes. Elles constituent plus que jamais des réservoirs à forts enjeux floristiques, faunistiques et écosystémiques !
- l'évolution accélérée du contexte économique et financier national et surtout international a détruit toutes notions de valeur et d'investissement sur le moyen et long terme (au sens forestier, donc en terme de décennies...). Cette évolution a eu notamment deux conséquences sur les forêts françaises, en jetant d'un côté le discrédit sur la reconnaissance du travail accompli par les fonctionnaires forestiers et donc de leurs fonctions, puis en reléguant les forêts à la production marchande immédiate, à l'image de toutes les matières premières, ou à défaut à les sanctuariser sous cloche (sans investissement ni entretien) !

**Le SNTF-FO reste donc attaché à l'emploi et aux recrutements de fonctionnaires, techniques et administratifs, à l'ONF**, seule garantie d'un Établissement public longévif dans un contexte instable et pour une gestion des forêts stable et durable c'est à dire à long terme !

*Le SNTF-FO dénonce par là même les campagnes politiques de dénigrement menées depuis plus de 20 ans et de façon récurrente contre les fonctionnaires français, alors que la Nation pourrait être fière du niveau et de la qualité de vie dont elle a pu bénéficier suite à la reconstruction de la France après deux guerres mondiales subies notamment sur son territoire ! Le service public français ne peut être assimilé à une simple dépense budgétaire sous un diktat financier libéral, de tels propos récurrents relèvent de la honte et de l'irrespect d'un patrimoine historique national !*

# <<<<<<<<< **PROJET SNTF-FO POUR L'ONF** >>>>>>>>>

Les travaux forestiers correspondent le plus souvent à une activité marchande. Mais le rapport 2015 sur le Régime Forestier missionné par les trois Ministères de tutelles de l'ONF (Le régime forestier mis en œuvre par l'office national des forêts dans les forêts des collectivités - *Mai 2015 - C. HUBERT, M. MAGRUM, H. PELOSSE, M.A. RAVON-BERENGUER*) établit bien la difficulté de classer cette activité exclusivement dans la branche marchande. Les travaux correspondent à une tâche essentielle dans la vie d'un peuplement forestier géré durablement et il n'apparaît pas d'autres moyens (concurrence, rentabilité, etc.) dans bien des secteurs géographiques pour l'ONF de les mettre en œuvre avec un résultat financier déficitaire.

Les travaux forestiers sont assurés en grande partie par des personnels contractuels de droit privé (Ouvriers Forestiers). Ces prestations sont définies par les règles de gestion forestière. Elles sont donc complémentaires aux missions de service public attribuées à l'ONF.

**Il est temps de sortir du raisonnement que les activités non marchandes ne relèvent que du service public et les activités marchandes du service industriel et commercial. Certaines activités économiques forestières doivent être reconnues dans le domaine du service public économique d'intérêt général.**

Certaines actions forestières devraient devenir des MIG spécifiques reconnues, telles que l'exploitation forestière, le débusquage et le débardage des bois ou encore la création et l'entretien des dessertes forestières !

**Toutes ces tâches exigent des connaissances et des expériences liées à la foresterie.** Elles justifient donc l'existence de parcours professionnels identifiables pour chaque personnel.

A noter que pour répondre à des missions nécessitant des savoir-faire et des connaissances très spécialisés, le recours spécifique à des personnels non titulaires de droit public peut s'avérer nécessaire.

La défonctionnarisation des postes à l'ONF relève pour le SNTF-FO d'un non-sens, car elle va à l'encontre des garanties posées par le Code Forestier, le Régime Forestier et les missions primordiales de service public confiées à l'Office !

**L'Office National des Forêts doit conserver son statut d'EPIC dérogatoire pour assurer toutes ses missions définies par la politique forestière nationale et maintenir le niveau et la diversité d'emploi nécessaires à leurs mises en œuvre.**

## **3 - LE FINANCEMENT DE L'ONF doit être durable et adapté à ses missions !**

A) Par construction, **l'ONF connaît des dépenses annuelles fixes** :

- Le principal poste, les coûts en personnels (en moyenne 55 %) sont prévisibles. Ils sont gérables en masse salariale globale. Depuis 2013, elle est en baisse.
- Les besoins de la forêt (Forêt Domaniale) en travaux d'entretien et d'investissement (23 %) doivent être satisfaits chaque année au niveau suffisant. Grâce aux Procès Verbaux d'Aménagement Forestier, ils sont eux aussi prévisibles au moins par tranche.
- Le reste correspond à des charges, des taxes et impôts divers... Les plus importantes charges sont :

\* le Compte d'Affectation Spéciale des pensions (appelé CAS Pension) prévu par l'article 21 de la LOLF et créé par l'article 51 de la Loi de Finances pour 2006 (programme 741)



# < < < < < < < < **PROJET SNTF-FO POUR L'ONF** > > > > > > > >

Nous rappelons que ce déficit a été comblé par les suppressions d'effectifs à l'ONF (- 22 %) pendant plus de deux décennies et par la baisse des moyens de fonctionnement. Ce que le SNTF-FO a toujours combattu.

Les enjeux évoluant autour des forêts, patrimoine écologique de premier ordre en Europe, ne sont aujourd'hui pas rémunérés à leur juste valeur (actuellement les MIG et une petite partie de la gestion patrimoniale par l'État).

Les forêts françaises, notamment publiques, accomplissent un rôle social et environnemental de plus en plus prégnant sans que ces services ne soient compensés.

En aucun cas, le rôle des forêts dans le cycle du carbone, dans la protection de l'eau potable, des espèces animales et végétales, et celle des paysages, dans l'accueil des citoyens n'est reconnu sur le plan financier. **La contribution importante de l'ONF dans ces préservations est ignorée.**

Ainsi, pour le SNTF-FO, les autres pistes à étudier pour compléter et renforcer les recettes de l'ONF sont liées aux aménités forestières. Une fois reconnues, **elles doivent permettre d'équilibrer le budget de l'ONF.**

Une spéculation sur le carbone a été mise en place au niveau international et donc avec un impact national. Tant que ce dispositif existe, il nous apparaît primordial que l'ONF et les propriétaires forestiers qui gèrent leur patrimoine dans le long terme en bénéficient. Cela constituerait un retour naturel des efforts entrepris (moyens financiers, acquisition et transmission de connaissances techniques) par les gestionnaires soucieux du maintien de l'état boisé sur le long terme tout en alimentant le marché du bois.

La ressource en eau potable est un enjeu humain crucial dans l'avenir. Le rôle des massifs forestiers dans le maintien en qualité et quantité de réservoirs profonds en eau potable est aujourd'hui connu. Mais la gestion durable de ces forêts assurant la conservation de cette ressource, elle, n'est pas reconnue ! Ainsi, le retour d'une part des taxes perçues par certains organismes pour l'eau potable devrait revenir aux propriétaires forestiers soucieux de la conservation à long terme de leur patrimoine.

Les forêts publiques françaises n'ont pas d'accès payant pour les usagers comme dans d'autres modèles de gestion (nord américain par exemple). Or les contraintes techniques et financières imposées par la fréquentation d'un public diversifié et accru n'est compensé que par les efforts budgétaires de l'ONF ! Un outil financier durable et non ponctuel doit être mis en place en faveur de l'Office pour répondre à cet enjeu de service public.

La biodiversité forestière est un enjeu à maintenir pour les générations futures. L'ONF y est une nouvelle fois instigateur à la fois par ses règles de gestion durable et par la pluralité des milieux dont il est responsable. Cette mission est volontairement sous évaluée par l'État. Le plus grand réservoir en biodiversité terrestre français se situe aujourd'hui en forêt gérée durablement dont une grande surface est publique. Les surcoûts de gestion engagés devraient donc être intégralement compensés.

Enfin, l'ONF doit pouvoir approvisionner des recettes dans un fonds de roulement pour « variation de conjoncture » afin de se constituer une réserve financière suffisante en cas de crise majeure (tempête, effondrement des cours du bois, désengagement de l'État pour les missions de service public). Ce fonds doit être restauré, sans plafonnement et surtout sans que l'État ne puisse prélever indûment les bénéfices de l'établissement.

**La vocation de ce fonds est de garantir la continuité de la gestion technique de toutes les forêts publiques et d'accompagner ainsi leur(s) dynamique(s) naturelle(s).**

**Pour le SNTF-FO, les recettes de l'Office National des Forêts doivent être plurielles et confortées dans la durée au regard de toutes les missions qu'il accomplit malgré les enjeux toujours plus forts autour des forêts publiques. Alors, ce modèle économique deviendrait aujourd'hui réellement viable.**

## **4 - LA GESTION FORESTIERE**

Héritée d'une culture forestière très ancienne et d'une spécialisation professionnelle très tôt mise en place, **l'ONF regroupe une somme de connaissances forestières, de savoir-faire et d'expériences, unique dans notre pays, enviée en Europe mais insuffisamment reconnue.**

La mondialisation et la libéralisation des marchés ont impacté la filière bois. La vulnérabilité budgétaire de l'ONF fragilise la gestion à long terme des forêts publiques, cela est perçu comme un risque grave par les personnels de l'établissement (*sondage SNTF-FO – 2010*).

Pourtant, les personnels de l'ONF sont reconnus invariablement pour leur niveau d'expertise technique forestière. En outre, seule la structure ONF permet aujourd'hui d'entretenir les connaissances techniques et leur développement dans la problématique spécifique des forêts publiques. La transmission de ces connaissances est cependant menacée des suites des mesures d'économie budgétaire et de réductions des effectifs !

« L'état boisé », dans son sens simple, n'est plus menacé aujourd'hui en France si la destination du sol n'est pas modifiée !

Toutefois, l'action humaine dans ces boisements permet de diversifier et d'améliorer les ressources forestières d'un peuplement, de répondre à ses enjeux tout en conciliant ses nombreuses fonctions. Sans elle, la multifonctionnalité des forêts ne pourrait être assumée !

**La forêt publique aujourd'hui revêt un rôle multifonctionnel qu'elle peut assumer malgré son morcellement, mais difficilement sans l'expérience et le savoir-faire du forestier.**

**Le forestier est donc un acteur à part entière de la gestion patrimoniale. Il ne peut pas être uniquement un prescripteur, sans contrôles, sans actions, sans savoir-faire, sans responsabilités !**

Les forêts publiques (uniquement 25 % des forêts françaises) alimentent à plus de 40 % en volumes la filière bois nationale et surtout produisent les 2/3 en volume des bois de fortes valeurs. Malgré cela, l'ONF parvient à conserver la biodiversité forestière dans les forêts qu'il gère.

**La juxtaposition de plusieurs enjeux dans une même forêt est tout à fait possible. Mais elle demande à la fois des moyens, des connaissances techniques et des savoir-faire. Il faut permettre à l'ONF de conserver ses capacités !**

**Pour le SNTF-FO, il n'existe pas un mode de gestion forestière unique et universel, mais bien une multitude de traitements possibles à adapter aux enjeux propres et locaux de la forêt ou du massif forestier !**

Les erreurs de gestion sont possibles. Elles ont existé et elles existent (et pas uniquement le fait du forestier !). A nos yeux, l'erreur est humaine, il faut juste savoir la reconnaître. Elle fait partie de l'apprentissage et un échec constitue avant tout un résultat !

Le SNTF-FO défend les intérêts que l'ONF a de maintenir des groupes de recherche et de développement en interne, car les écosystèmes forestiers, y compris métropolitains, demeurent encore aujourd'hui des domaines méconnus !

Pour le SNTF-FO, l'ONF gestionnaire est un atout pour la gestion des forêts publiques françaises ! Il peut et il doit le rester.

## 5 - EFFECTIFS DE L'ONF et ORGANISATION INTERNE

Depuis plusieurs contrats quinquennaux imposés par l'État à l'ONF, les effectifs de l'Établissement ont constitué la variable d'ajustement économique et budgétaire : ils ont donc été diminués de façon drastique en l'espace de deux décennies (-22 %) !

Cela a justifié les réorganisations internes successives dans les services en brandissant l'étendard que cela était nécessaire et mieux pour l'Office, qu'il était nécessaire d'améliorer encore plus la productivité des services !

Cela était un mensonge, juste pour masquer des économies dans les charges de personnels !

Cela s'est fait au détriment des conditions de travail de tous les personnels de l'Établissement et de leur état de santé en quelques années !

Les résultats des audits successifs étaient accablants tant sur les orientations budgétaires et politiques prises à l'égard des personnels que sur les méthodes employées (suppressions opportunistes de poste sans étude préalable, incitations vers des mouvements forcés, cloisonnement par filière métier et blocage des parcours professionnels, blocage des revalorisations professionnelles, etc.).

Fortement impliqué dans toutes les études et les audits menés en interne, le SNTF-FO partage entièrement le constat que **l'ONF est aujourd'hui « à l'os » en matière d'effectifs pour accomplir toutes les missions qui lui sont dévolues !**

Pire, les charges de travail, tant individuelles que collectives, ont explosé dans des contextes parfois très difficiles notamment avec des outils, tels ceux informatiques, le plus souvent inopérants ou inadaptés aux tâches dévolues à l'Établissement : les personnels ont dû s'adapter à la fois aux sous-effectifs et aux nouveaux outils (formation(s), "système D", modification des tâches pour les rendre compatibles aux logiciels, etc.) !

Les secteurs géographiques d'intervention ont été accrus pour tous les services, le plus souvent sans études d'impact préalables et surtout sans considérer les temps de trajets dans les charges de travail réelles !

Le SNTF-FO constate depuis plusieurs années que les réorganisations successives depuis 2002 n'ont amélioré en rien la productivité de l'Office. Que ce sont les personnels, bien souvent malgré eux, qui ont absorbé les déficiences des systèmes mis en place et jusqu'au point de rupture comme le démontrait l'ASO de 2012 !

Les deux dernières réformes structurelles (SDO en 2014 et réforme territoriale en 2017) aggravent la situation sans augmentation des effectifs de l'Établissement.

Le Contrat actuel (COP 2016-2020) annonce une stabilisation des effectifs. Le SNTF-FO s'y est opposé, car d'une part la stabilisation aujourd'hui est insuffisante tant la baisse des effectifs a été trop loin en regard de nos moyens à réaliser nos missions. D'autre part car cette annonce est un leurre masquant de profondes disparités : baisse continue des fonctionnaires, maintien tant bien que mal des effectifs en ouvriers forestiers, mais accroissement des recrutements en contractuels de droit privé (hors personnels OF) !

La chasse aux fonctionnaires est donc toujours d'actualité en France !



# SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES FORESTIERS - FO

**ADHESION 2017**

**COTISATION ANNUELLE >>**

- TF ..... 95 €
- TFP ..... 110 €
- CTF ..... 140 €
- CATE ..... 160 €
- IAE ..... 160 €
- retraité ..... 60 €

NOM : ..... Prénom : .....

adresse postale : .....

tel. : .....

adresse courriel .....@.....

- conserver l'adresse actuellement utilisée
- ne désire pas recevoir Info Adhérents
- changement ↗
- inscription ↗

- T partiel . . . % €
- demi-tarif
- 1<sup>ère</sup> adhésion
- stagiaire
- CLM/CLD



La première adhésion s'entend si vous n'avez jamais cotisé au SNTF-FO dans le passé.

## <<<<<<<<< PROJET SNTF-FO POUR L'ONF >>>>>>>>

Le recours de plus en plus massif à des salariés de droit privé en lieu et place de fonctionnaires va considérablement modifier l'organisation des missions et donc des services, déstabiliser les parcours professionnels, créer des disparités de traitements entre personnels dans les services et pour les mêmes tâches, etc. A terme, cela va profondément remettre en cause le statut de l'Office National des Forêts !

**Le SNTF-FO s'est prononcé contre cette politique ! Nous dénonçons le sabordement programmé de notre Établissement, dont les conséquences seront graves pour les forêts françaises, leur avenir et le service public !**

**Pour le SNTF-FO, l'organisation de l'ONF doit être réfléchie pour garantir la bonne réalisation de toutes ses missions et le bien-être des personnels.** Ces deux notions sont indissociables.

**Il est capital de replacer « l'humain » au centre de la gestion forestière et des missions de l'ONF !**

A nos yeux, il faut pouvoir tous les services en effectifs suffisants pour accomplir toutes leurs missions définies par la commande publique. Ces recrutements doivent être constitués à 100 % de fonctionnaires sur tous les postes administratifs et techniques et de contractuels de droit privé sur les postes d'ouvriers forestiers ! Le fort renouvellement à venir des effectifs du fait des classes d'âge de la population interne, va provoquer une baisse de la masse salariale et donc de la pression sur le budget et du CAS pension notamment. La possibilité budgétaire est donc réelle.

Les analyses de charges de travail de toutes les missions incombant à l'ONF (avec les temps de trajets, les pertes de temps liées aux nouveaux outils inadaptés, etc.), les impacts mesurés préalablement à des restructurations et/ou à des suppressions d'effectifs, doivent devenir des outils réels de gestion courante et prévisionnelle des ressources humaines.

Il est urgent de ne plus opposer les catégories de personnels et les fonctions entre elles. Il faut reconstruire le travail en équipes comme source d'énergie de l'établissement.

Pour cela, toutes les structures internes doivent retrouver « une taille humaine », c'est à dire de 7 à 9 collaborateurs, afin de recréer à la fois une véritable gestion et un contact réel et humain dans les échanges qui demeurent indispensables. Les secteurs géographiques d'interventions doivent être réadaptés en conséquence, même si cela doit passer par des (re-)créations de postes ! Les nouvelles très grandes DT sont autant concernées que les UT et les UP.

Pour ADHERER ou RENOUELER ton adhésion, il te suffit de découper et compléter le dos de ce coupon, d'y joindre ton règlement par chèque (à l'ordre du SNTF-FO), et de mettre le tout dans une enveloppe à fenêtre.

M. GUILBAUD Laurent
   
 7 RUE PH. BERGER
   
 90000 BELFORT

BV 64

*Avec tous nos remerciements  
pour ta contribution.*

-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----

## <<<<<<<< **PROJET SNTF-FO POUR L'ONF** >>>>>>>>>

Toutes les missions dévolues à l'ONF doivent être respectées en tant que telles (et pas uniquement les activités liées à la commercialisation des bois). En conséquence, le SNTF-FO considère la pratique courante de "déshabiller en effectifs un service pour les affecter à un autre" aberrante comme c'est actuellement le cas entre les DT avec la réutilisation des anciens IGA (indice global d'activité).

**Au SNTF-FO, nous pensons que redonner une taille humaine à toutes les équipes sert à la fois les personnels de l'ONF, mais aussi et en conséquence, la qualité des services rendus aux patrimoines forestiers !**

**Replacer les femmes et les hommes au service de la forêt doit être une priorité aujourd'hui !**

**Tous les départs des personnels de l'ONF doivent être compensés par des fonctionnaires et des ouvriers forestiers de droit privé.**

**La création de poste doit être rétablie en fonction des besoins !**

## 6 - LES PARCOURS PROFESSIONNELS

**Le SNTF-FO a toujours revendiqué plus de transparence, de reconnaissance et d'équité dans les parcours professionnels de tous les personnels à l'ONF.**

Nous constatons que l'ONF développe depuis plusieurs décennies une stratégie d'entreprise qui se heurte de plus en plus souvent avec des règles imposées par la Fonction Publique. Cette orientation doit cesser pour régler les écueils réguliers auxquels sont confrontés la Direction des Ressources Humaines et les personnels. De plus, les contraintes législatives générales imposées à l'ONF par les Ministères doivent s'assouplir pour tenir compte de sa spécificité (EPIC dérogaire, logement NAS, ...) et de sa situation (recrutement de salariés de droit privé hors personnels OF en lieu et place de fonctionnaires, ...).

# < < < < < < < < < < < PROJET SNTF-FO POUR L'ONF > > > > > > > >

Le SNTF-FO s'oppose à la mise en place de jurys de sélection pour les recrutements et les mobilités, qui viendront petit à petit se substituer aux règles de la Fonction Publique et des instances réglementaires (CAPC, CPS et CCP). Nous refusons toujours l'opacité et le clientélisme, même déguisé, au sein d'un Établissement comme l'ONF !

Le SNTF-FO a demandé que pour réellement mettre en œuvre une Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines (GPRH) à l'ONF, soit enfin mis en place des outils adaptés permettant l'établissement de véritables bases de données des personnels complètes, ergonomiques et fusionnelles, la généralisation et l'actualisation systématique des fiches de poste, la mise en appel à candidature systématique de tous les postes vacants, la diffusion générale des règles de gestion des personnels (mobilités, conditions de départ en retraite, etc.).

Cette GPRH deviendrait un facteur positif pour éviter par exemple les pertes de connaissances techniques et en savoir-faire du fait des nombreux départs à la retraite à venir dans l'Établissement. Un tuilage sur le poste pourrait alors être envisagé comme nous l'avons suggéré.

C'est pourquoi le SNTF-FO s'investit dans les groupes de travail qui construisent petit à petit cette GPRH si importante aujourd'hui.

Nous avons salué la généralisation des dispositifs de recours à des apprentis, tant dans le secteur privé (OF) que dans celui du public, car cela facilite la transmission des expériences tout en préparant des futurs recrutements compétents. Toutefois, nous avons exigé que les apprentis recrutés ne soient pas placés sur des postes organisés (notamment vacants !) et que les services les accueillant soient en mesure de les accompagner dans de bonnes conditions (charges de travail, effectifs complets) car leur encadrement nécessite à la fois du temps et du travail supplémentaire pour toute l'équipe. Enfin, nous avons demandé à ce qu'ils soient prioritairement recrutés sur les postes d'ouvriers forestiers pour les salariés de droit privé s'ils ont donné toute satisfaction, et qu'ils soient convenablement préparés pour passer les concours d'entrée dans la fonction publique !

**Entrer à l'ONF, c'est choisir un travail épanouissant et valorisant. C'est également avoir une perspective de choisir son déroulement de carrière.**

Aucun collègue ne doit être enfermé dans un cursus, il est au contraire enrichissant de passer d'une UT à un service aménagement ou inversement...Des parcours diversifiés sont une chance. A trop spécialiser le travail, on le tue.

La diversité des fonctions doit être considérée comme une chance pour l'ONF.

De même, la pluralité interne de l'Établissement doit être vue comme un atout et non une contrainte. Les cloisonnements mis en place doivent être abolis et des connexions complémentaires (passerelles) doivent être établies pour harmoniser l'ensemble des parcours professionnels auxquels tout le monde a droit.

**Pour le SNTF-FO, les parcours professionnels constituent une reconnaissance et une source d'épanouissement professionnel lorsqu'ils sont choisis et transparents !**

**Ils constituent un facteur incontournable de retour à la sérénité et à la confiance dans la communauté de travail que doit être l'Office National des Forêts !**

## **7 - L'ACTION SOCIALE**

L'action sociale à l'ONF revêt plusieurs formes :

- **La première est le réseau des assistants de service social** qui sont au chevet de tous les collègues dans le besoin. En ces temps difficiles, il est très important à nos yeux de renforcer ce réseau pour permettre la plus grande facilité à son accès : consolider le statut de fonctionnaire des assistants de service social et augmenter leur effectif afin de fluidifier leurs disponibilités sans surcharges importantes de travail.
- **La deuxième consiste en des formes d'aides financières à tous les personnels et à leur famille** que peut octroyer l'ONF en tant qu'employeur public et privé. Ces aides sont multiples. Elles doivent être au minimum maintenues voire améliorées, notamment suite à un handicap ou à une interruption de travail du salarié de l'ONF. Ainsi et par exemple, la recrudescence de maladies professionnelles, en particulier celles transmises par les tiques ou le risque accru d'accidents professionnels liés aux conditions de travail dégradées doivent être considérées et prises en compte.
- **La troisième correspond à la possibilité d'organiser des activités ludiques, des moments de convivialité ou des séjours de vacances et de repos pour tous les personnels de l'ONF.** Cela participe à la cohésion sociale et à un esprit fédérateur dans l'établissement.

Ces deux dernières formes peuvent être déléguées par l'ONF responsable à des opérateurs tiers.

**Pour le SNTF-FO et de par leur rôle social important, ces opérateurs doivent être apolitiques, neutres, transparents et rester sous le contrôle de l'ONF, principal pourvoyeur financier.**

Les textes réglementaires entre le droit privé et la fonction publique étant différents, il n'est malheureusement pas possible pour le moment d'unir toutes les activités et les actions sociales pour tous les personnels sous un même chapeau. Toutefois, des partenariats sont possibles et devraient être recherchés dans l'intérêt de tous les personnels d'un même établissement.

**Pour le SNTF-FO, l'Action sociale à l'ONF doit être renforcée car elle joue un rôle primordial dans un établissement de 9 000 collègues.**

### **En conclusion**

**Pour le SNTF-FO, l'Office National des Forêts a encore un avenir à défendre et une raison d'être.**

Reconnu « d'utilité publique » en externe par l'ancien Comité d'éthique, les partenaires associatifs et une grande partie des communes propriétaires, l'ONF ne pourrait disparaître sur une simple décision politique sans un grand débat national où chaque citoyen ferait son choix !

*Si vous vous retrouvez dans ce projet, n'hésitez pas à vous rapprocher du SNTF-FO.*

*Participez à la vie du syndicat pour améliorer ses moyens d'actions (apport d'idées et d'arguments, adhésion, activité syndicale).*